

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 52 (1901)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Communications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Cette belle assiduité et la fatigue qui en résulta nécessairement, — car, dame, le poids des ans ne facilite pas le travail cérébral, — sont sans doute la cause de la mollesse avec laquelle on discuta le soir, aux réunions du Pfauen. M. *Enderlin*, inspecteur général des Grisons, essaya de faire discuter par l'assemblée différents points du levé géométrique en montagne. On entendit également une courte communication sur un cas singulier de déformation des couches d'accroissement d'une rondelle d'épicéa. Mais ce fut là tout.

Il nous paraît que l'effort tenté n'est pas en proportion avec ce qu'on était en droit d'attendre à cet égard. Si nous nous reportons en pensée aux soirées organisées, en pareille occurrence, par la Société des agriculteurs suisses, quelle différence! Là, c'était un feu roulant de questions et de réponses, une suite ininterrompue, souvent jusqu'à 11 h. du soir, de communications diverses, une discussion passionnée parfois des idées émises pendant la journée; on réclamait des renseignements sur un point resté incompris; les conférenciers complétaient telle indication de leur précédent exposé. On discutait enfin. Aussi, combien toutes ces nouveautés s'imprégnaient facilement dans l'esprit! Et la question se pose pour nous, forestiers, de savoir si nous n'agirions pas bien en les imitant sur ce point. L'occasion serait si belle d'établir un contact encore plus intime entre l'École et les agents du dehors! Il serait certainement fécond en résultats pratiques.

Malgré cela nous croyons que ces journées du 19 au 24 février laisseront le meilleur souvenir dans le cœur de ceux qui eurent la chance d'y prendre part. Cet essai, susceptible peut être à l'avenir de petites améliorations, a admirablement réussi et nous nous plaisons à croire qu'il sera répété souvent encore.

Il nous reste, pour terminer, le devoir bien agréable de remercier du fond du cœur — et en cela nous sommes certainement l'interprète de tous les participants — Messieurs les conférenciers pour les jouissances qu'ils nous ont procurées pendant ces belles journées et pour la manière remarquable avec laquelle ils se sont acquittés de la tâche difficile qu'ils avaient si aimablement assumée. *H. Badoux.*



## Communications.

### Réunion d'hiver de la Société vaudoise des forestiers, du 2 mars 1901, à Lausanne.

C'est un fait réjouissant de constater combien le nombre des personnes qui s'occupent des questions forestières va chez nous en augmentant. Il y a quelque vingt ans, ce n'étaient, à côté des forestiers de carrière, que quelques municipaux et de rares propriétaires forestiers. Aujourd'hui, ils sont légion et rien ne saurait rendre plus fidèlement

compte de ce réveil que le développement de notre société cantonale. De 50 membres qu'elle comptait en 1860, ce nombre a passé successivement à 62 en 1880, à 105 en 1890 et à 260 en 1901. Voilà qui promet pour l'avenir et on concèdera que cette cadette de la Société des forestiers suisses marche bravement sur les traces de son aînée. Ajoutons encore que notre Société organise chaque année une course d'été de deux jours et une séance d'hiver, à Lausanne, dans laquelle on liquide les affaires administratives et on traite différents sujets de l'art forestier.

A la séance du 2 mars dernier, le programme était si riche que, malgré beaucoup de célérité, nous n'en vîmes pas à bout. Le comité, que préside M. *Decoppet* forestier d'arrond. à Aigle, fut d'abord complété par la nomination de M. *Borel*, inspecteur forestier à Genève.

M. *de Luze*, forestier d'arrond. à Chigny, s. Morges, fit circuler quelques pousses d'épicéa défoliées par le *Nematus abietum*. La larve de cette guêpe qu'on n'avait pas signalée encore en Suisse, a causé des dommages assez considérables dans les jeunes peuplements d'épicéa de la forêt de Fermens. La moitié des plantes sont attaquées. Le dommage se traduit par la défoliation des pousses des deux dernières années. On ne connaît aucun moyen pratique de combattre cet insecte.

M. *Puenzieux*, chef du service des forêts, souleva la question du paiement au comptant pour les ventes de bois dans les forêts cantonales. Nous devons dire, d'abord, que quelques membres du Grand Conseil aimeraient faire déclarer comme règle générale ce mode de paiement, en opposition au système actuel qui prévoit le paiement à terme, au bout de deux mois, ainsi que le paiement au comptant facultatif, avec le 1 % d'escompte. Ce système, qui paraît pourtant à plusieurs forestiers très bien approprié aux conditions de vie de nos populations montagnardes, a de nombreux adversaires. La discussion a montré que ces derniers forment la majorité au sein de notre société. Si nous sommes bien renseigné, le gouvernement se propose de tenter l'essai du paiement au comptant dans quelques arrondissements seulement.

Nos lecteurs se souviennent peut-être que l'an dernier, à la réunion de Gryon, M. *Puenzieux* avait présenté un échantillon d'épicéa à verrues (*Picea excelsa* var. *tuberculata*) trouvé près de Bière. M. *Moreillon*, forestier d'arrondissement à Orbe, nous en a présenté de nouveaux. Il a trouvé dans une forêt communale de Juriens, côte à côte, sept exemplaires de la variété *Picea excelsa* var. *cortica* et un du *Picea excelsa* var. *tuberculata*. Si nous ajoutons que l'auteur de ces lignes a trouvé, l'an passé, dans les forêts de Veytaux, quatre représentants de cette dernière variété, on en conclura qu'elle est plus répandue qu'on le croyait à l'origine.

La Société décida d'affecter une somme de 100 fr. pour faciliter à ses membres l'achat du magnifique livre de M. *A. Barbey*: *Les Scolytides de l'Europe centrale*, qui sort de presse. Puisse cet exemple être imité ailleurs!

Nous en arrivons enfin au morceau de résistance de la séance, soit au rapport de M. *Graff*, expert forestier, sur le *martelage et le cubage*

*des bois.* La place dont nous disposons ici ne nous permet pas de rendre compte de ce long et consciencieux travail. Tous les points soulevés et en particulier celui-ci: „comment marteler et contrôler les coupes particulières?“ sont définis d'une manière insuffisante par la loi forestière vaudoise actuelle, qui date de 1873. Aussi l'exposé de M. Graff donna-t-il lieu à une discussion très nourrie. L'assemblée adopta une de ses conclusions, sous cette forme: Les forêts particulières de haute montagne sont fermées du 10 juin au 1<sup>er</sup> août. Toute coupe doit être autorisée dans les forêts protectrices des arrondissements IV à XI (plateau et Jura). Le martelage est effectué par le forestier d'arrondissement ou par son représentant. Après chaque coupe, il est procédé au récolement des souches avec un marteau spécial.“

Il est regrettable que l'assemblée n'ait pas décidé de transmettre ce vœu à l'autorité compétente. Nous espérons toutefois qu'il en sera tenu compte lors d'une révision de la loi sur les forêts.

M. Graff traita encore du martelage des bois abattus et des finances de martelage, mais ce sont là des questions de ménage intérieur dans le détail desquelles nous ne croyons pas devoir entrer ici.

La dernière partie du rapport, soit le cubage des bois sur pied et tarifs de cubage, a dû, faute de temps, être renvoyée à la séance d'été.

Au banquet, qui ne réunissait pas moins de 90 personnes, M. *Roulet*, inspecteur général à Neuchâtel, retraça en quelques mots les belles journées passées pendant les cours de Zurich, du 19 au 23 février dernier.

Et l'on se donna rendez-vous pour cet été dans l'arrondissement d'Orbe. Les finances de la Société étant très prospères, il fut décidé, en outre, de réunir à nouveau ses membres à Vevey, dans le courant de l'été, pour une visite à l'exposition cantonale vaudoise.

H. *Badoux.*



### **Rendement de la récolte de graines forestières.**

Des renseignements publiés par la maison Heinrich Keller à Darmstadt, nous relevons les données suivantes:

*Essences feuillues:* La *glandée* a été extraordinairement abondante cette année dans nos contrées. Le prix des glands de *chêne rouge d'Amérique* baisse d'année en année.

La récolte des *faînes* a également assez bien réussi de différents côtés, mais comme elles sont beaucoup plus difficiles à ramasser, la main d'œuvre ne peut s'obtenir qu'à raison de bons salaires.

Les *bouleaux*, *érables*, *frênes* et *charmes* ont assez bien fructifié; il est néanmoins impossible d'obtenir des graines de ces essences aux prix des années précédentes. — Les *aunes noir et blanc*, ainsi que les *acacias* ont eu un rendement un peu moindre.

*Essences résineuses*: La récolte de l'*épicéa* est de nouveau complètement nulle; aussi le prix en sera-t-il encore plus élevé que précédemment.

Le *pin Weymouth* a en général donné peu de graines. On a cependant découvert une région où le rendement était bon, ce qui permet de livrer cette graine à un prix très sensiblement inférieur à celui de l'an dernier.

Le *sapin argenté* promettait une récolte abondante; malheureusement, la forte chaleur qui régna précisément au moment de la maturité ouvrit les cônes, qui perdirent ainsi quantité de graines; pour le peu qui fut offert, il fallut payer des prix élevés.

Le *pin sylvestre* a fourni dans notre région un résultat passablement satisfaisant, tandis que dans la plupart des autres contrées productrices, la récolte en est très restreinte et les prix ont de nouveau haussé énormément.

\* \* \*

Il intéressera nos lecteurs d'apprendre que, d'après une notice du périodique „Aus dem Walde“, certaines maisons se seraient liguées pour ne pas vendre ce printemps la graine:

d'épicéa . . .	à moins de Mk.	3. 50	ou Fr.	4. 40	le kg.
de pin sylvestre	„ „ „ „	7. 40	„ „	9. 25	„
et de mélèze	„ „ „ „	5. —	„ „	6. 25	„



## Chronique forestière.

### Confédération.

**Cours intercantonal de sylviculture.** Un cours de sylviculture pour brigadiers forestiers, auquel plusieurs cantons, mais plus particulièrement St-Gall et les Grisons, enverront des élèves, aura lieu cette année du 14 avril au 18 mai, à St-Gall, et du 15 septembre au 8 octobre, à Klosters (Grisons). M. l'intendant forestier *Wild*, à St-Gall, le dirigera avec la collaboration de M. *Fenk*, forestier d'arrondissement à St-Gall pour la première partie et de M. *Meyer*, forestier d'arrondissement, à Coire, pour la seconde.

**Nomination.** Le Conseil fédéral a nommé, en qualité d'assistant de la station centrale d'essais forestiers à Zurich, M. *Robert Glutz*, de Soleure, actuellement adjoint de l'inspecteur cantonal des forêts à Soleure.

### Cantons.

**Bâle-campagne.** La tempête des 27 au 29 janvier écoulé a provoqué dans les forêts communales de ce canton, la chute de 650 chablis environ avec un volume de 700 mètres cubes.